

L'EAU POTABLE DE SAINT-HYACINTHE RESPECTE LES NORMES

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 17 octobre 2025 – La Ville de Saint-Hyacinthe a pris connaissance des résultats de l'enquête de l'organisme à but non lucratif Vigilance OGM et elle tient à rassurer la population : la qualité de l'eau respecte toutes les normes québécoises du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

« Quatre fois par année, un laboratoire agréé vérifie les pesticides dans notre eau. À ce jour, tous les résultats d'analyses se sont avérés en dessous de la limite de détection des laboratoires, puisque les concentrations sont trop faibles », indique M. Charles Laliberté, directeur général adjoint aux services techniques.

La qualité de l'eau est régie par une législation et des normes très rigoureuses basées sur la toxicologie de différents produits. Les analyses mentionnées par Vigilance OGM ont été réalisées selon des normes européennes qui ne s'appliquent pas au Québec. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, quant à lui, assure que la norme québécoise protège la santé humaine.

On se rappelle que Saint-Hyacinthe est déjà une ville sans pesticides depuis 2024. Le règlement de la Ville restreint l'utilisation des pesticides de sorte que leur utilisation à des fins esthétique est interdite, notamment pour l'entretien de pelouses ou pour se débarrasser d'insectes considérés comme étant non nuisibles. Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire, à l'exception des propriétés utilisées à des fins de production agricole, qui sont régies par des règlements provinciaux.

« Nous tenons à rassurer la population, l'usine de production d'eau potable de la Ville de Saint-Hyacinthe produit une eau de grande qualité et répond en tout point aux normes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, notamment avec l'ajout d'un système de traitement aux ultraviolets en 2019. L'étape de filtration au charbon activé permet d'enlever les micropolluants organiques, tels que les pesticides », a réitéré M. Charles Laliberté, directeur général adjoint aux services techniques.

Pour tout questionnement, les citoyens peuvent consulter le bilan annuel de la qualité de l'eau au st-hyacinthe.ca/traitement-eau-potable.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300